



F/405/IF (Cd)

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu l'article R. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société ORANO NCS GmbH par lettre 0008-SVK-2026-001 du 30 mars 2026 ;

Vu le dossier de sûreté 0008-SBH-2015-001-Rev3 du 26 mars 2026 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 10 juin 2026 au 25 juin 2026,

CERTIFIE

que le modèle de colis constitué par l'emballage **EB3-A400/300** décrit dans l'annexe 0 et chargé de produits d'incinération, contenant de l'uranium enrichi non irradié sous forme d' U_3O_8 ainsi que les résidus métalliques imbrûlés, tels que décrits à l'annexe 1, est conforme, en tant que **modèle de colis de type IP-2 chargé de matières fissiles**, aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, et notamment la division 411 du règlement annexé (arrêté RSN) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

Le présent certificat peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

La validité du présent certificat expire le : 31 décembre 2033.

Numéro d'enregistrement : CODEP-DTS-2026-047972

Fait à Montrouge, le 20/08/2026

Pour le Président de l'ASNR et par délégation,
Le Directeur du transport et des sources,

Signé électroniquement
Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission	Cote du certificat	Corps	Annexes		
					t	0	1
18/05/2015	31/05/2020	Nouvel agrément	F/405/IF-96	Aa	-	✓	✓
16/12/2021	31/12/2026	Renouvellement	F/405/IF	Bb	-	✓	✓
30/09/2024	31/12/2026	Extension	F/405/IF	Bc	-	✓	✓
20/08/2026	31/12/2033	Renouvellement	F/405/IF	Cd	-	✓	✓